

ou d'une inattention scolaire. Ces troubles présentent un caractère durable en ce sens qu'ils sont différents d'un simple retard d'acquisition. Si la rééducation réduit très nettement les troubles, les enfants souffrant de troubles sévères conservent malgré tout des difficultés.



Dominique Racamier, orthophoniste à Valence.

► La dyslexie

Trouble spécifique d'apprentissage de la lecture lié à une difficulté particulière à identifier les lettres, les syllabes ou les mots. « *On distingue la dyslexie phonologique pour laquelle c'est l'axe des sons qui est perturbé, et la dyslexie lexicale qui touche plus des mots dans leur globalité. Pour rééduquer on s'appuie sur l'axe qui fonctionne bien. C'est pourquoi deux dyslexiques n'auront pas forcément la même méthode d'apprentissage* » précise Dominique Racamier, orthophoniste à Valence. La dyslexie entraîne souvent des difficultés orthographiques associées. 4 à 5 % des élèves d'une classe d'âge sont dyslexiques.

► La dysorthographe

Trouble d'apprentissage caractérisé par un défaut d'assimilation important et durable des règles orthographiques (altération de l'écriture spontanée ou de l'écriture sous dictée). Celui-ci perturbe, dans des proportions variées, la conversion phono-graphique, la segmentation des composants de la phrase, l'application des conventions orthographiques (dites règles d'usage), et enfin l'orthographe grammaticale (marques flexionnelles que sont les accords et conjugaisons). Ce trouble fait souvent suite à une dyslexie mais l'association n'est pas systématique.

► La dysphasie

Trouble central lié à la communication verbale. « *Elle peut cibler plus particulièrement l'expression (dysphasie expressive), la compréhension (dysphasie de réception) ou les deux à la fois (dysphasie mixte)* » précise Dominique Racamier.

Elle se manifeste chez les jeunes enfants par un discours monosyllabique, pauvres, où les mots sont remplacés par des gestes. « *L'enfant peut avoir du mal à dire des mots, à articuler, ou à trouver le mot, qu'il connaît pourtant, dont il a besoin.* » explique l'orthophoniste. 2 % des élèves d'une classe d'âge sont dysphasiques.

► La dyspraxie

La dyspraxie est une altération de la capacité à exécuter de manière automatique des mouvements déterminés, en l'absence de toute paralysie ou parésie des muscles impliqués dans le mouvement. Le sujet doit contrôler volontairement chacun de ses gestes, ce qui est très coûteux en attention, et rend la coordination des mouvements complexes de la vie courante extrêmement difficile, donc rarement obtenue. Jusqu'à un âge tardif l'enfant dyspraxique rencontre des difficultés pour s'habiller, faire ses lacets, manger correctement ou se brosser les dents. 3 % des élèves d'une classe d'âge sont dyspraxiques.

► La dyscalculie

Dysfonctionnements dans les domaines de la logique, de la construction du nombre et des opérations sur ces nombres, de difficultés de structuration du raisonnement et de l'utilisation des outils logiques et mathématique.

On orthophoniste peut alors faire un bilan et poser un diagnostic, mais en période d'apprentissage il est difficile d'avoir des certitudes, l'enfant pouvant simplement être un peu plus lent que ses camarades ou avoir quelques difficultés qui ne seront que passagères. Le véritable diagnostic dys ne peut donc être posé qu'en CE1/CE2, lorsque l'enfant est censé avoir acquis la méthode d'apprentissage. « *On ne peut faire un diagnostic précis que lorsque l'enfant a plus de 18 mois de retard par rapport aux normes de lecture. Mais on s'occupe de lui avant en essayant de voir quelles sont ses confusions. Si au bout de quelques mois les troubles disparaissent c'est que ce n'était qu'un simple retard. S'ils persistent, c'est qu'il y a un trouble dys derrière.* » explique Dominique Racamier, orthophoniste à Valence.

La rééducation commence donc assez tôt avec des orthophonistes, des psychomotriciens ou des orthoptistes suivant le trouble. Une rééducation qui se

temps supplémentaire pour les examens ce qui permet à l'élève de compenser son trouble, voir de matériel comme un ordinateur portable. Les enfants dont le degré de sévérité est plus élevé peuvent prétendre à une auxiliaire de vie scolaire (AVS) ou intégrer le Sessad TLA (Troubles du langage et de l'apprentissage) de Bourg-lès-Valence.

Du côté des parents

Mais ces mesures ne sont pas accordées sans justificatif, et cela nécessite que les parents fassent une démarche auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui définit le pourcentage du handicap de l'enfant qui lui donnera droit à certains aménagements.

Un passage toujours un peu lourd et difficile pour les parents qui éprouvent bien souvent un sentiment de culpabilité qui n'a aucune raison d'être. « *Et si nous avons créé l'Apeda dans la Drôme*



Chantal Béguin et Isabelle Gachon, respectivement présidente de l'Apajh 26 et de l'Apeda Drôme.

c'est pour aider les enfants mais aussi pour accompagner leurs parents souvent isolés dans cette épreuve. » explique Isabelle Gachon. Il faut avouer que c'est un peu le parcours du combattant pour les parents et les réunions de l'Apeda, comme ses groupes de parole, sont souvent bien utiles aux parents désarmés.

Apajh – Apeda : même combat

Dans la Drôme, Apeda et Apajh, qui portent ensemble la Journée des Dys, sont liées depuis de nombreuses années, notamment via le Sessad TLA créé à l'initiative de l'Apeda mais dont la gestion est assurée par

l'Apajh.

« *Un parcours commun relie nos deux associations qui travaillent ensemble, mutualisent un certain nombre de moyens et de compétences, tout en gardant chacune sa spécificité propre. C'est important et nous y tenons à l'Apajh. La richesse de chaque association doit perdurer et c'est ensemble que nous avançons en ayant le même regard sur les troubles dys, le même désir sur l'accompagnement des parents, et la même ambition de favoriser l'intégrité et la dignité des familles.* » résume Chantal Béguin, présidente de l'Apajh Drôme.

* Apeda : Association des parents en difficulté d'apprentissage.

PORTRAIT – Léa Reymond, 15 ans, a passé son brevet avec des aménagements

« On était 30 élèves dans le même cas »

Aujourd'hui en seconde professionnelle service à la personne et aux territoires à Châteauneuf-de-Galaure, Léa Reymond, jeune dyslexique de 15 ans résidant à Touloud, a passé son brevet en juin dernier avec des aménagements spécifiques aux dys. Hormis la dictée qui était une dictée à trous, les épreuves étaient les mêmes que pour ses camarades mais elle bénéficiait de ce qu'on appelle le tiers-temps, à savoir 20 minutes supplémentaires sur une épreuve de 2 heures. Et Léa n'était pas la seule dans ce cas là puisqu'une trentaine d'élèves bénéficiant de ces aménagements étaient regroupés dans une même salle

le jour des épreuves.

Élève jusqu'à juin dernier au collège Charles De Gaulle de Guilhaumand-Granges, Léa, qui suit des séances d'orthophonie depuis son enfance, a pu bénéficier de ces aménagements tout au long de sa scolarité, même si elle précise avoir souvent du rappeler sa situation aux enseignants : « *Ce n'est pas que les professeurs ne jouent pas le jeu mais ils n'y pensent pas. Il faut leur rappeler qu'on a droit à du temps en plus ou à un ou deux exercices en moins.* »

Des aménagements nécessaires car un enfant dyslexique ne peut pas faire plusieurs choses à la fois et dépense le double

d'énergie que ses camarades pour un même exercice. « *Quand je fais une dictée je ne peux pas écrire, corriger les fautes et comprendre, confirme Léa. J'écris d'abord comme j'entends, ensuite je relis pour corriger les fautes.* »

Aujourd'hui en seconde, l'adolescente explique d'ailleurs qu'elle rencontre quelques difficultés avec la prise de note : « *en histoire notamment: je recopie ce que j'entends mais je ne comprends pas toujours...* ».

Quant à son avenir, Léa envisage de devenir infirmière. Sa maman, qui l'a toujours soutenu, l'encourage dans cette voie mais tient aussi à la prévenir, d'autant qu'elle est elle-même du métier :

« *Pour avoir le concours il faudra qu'elle se batte.* »

Maman avisée, Élisabeth n'a pas été surprise quand sa fille a été diagnostiquée dyslexique : « *on voyait bien qu'il y avait un souci avec les devoirs. Mais c'est important que le diagnostic soit posé car on n'évalue pas les difficultés que ça représente pour l'enfant.* » Et la maman de Léa ne cache pas que c'est aussi difficile pour les parents : « *il faut toujours être derrière pour les devoirs, et puis il faut savoir faire la part des choses et ne pas tout mettre sur le dos de la dyslexie: parfois l'enfant est fatigué, et parfois il n'a tout simplement, comme tous les enfants, pas envie de travailler...* »